

2026/02

**VILLE DE RANTIGNY**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de Clermont**

**Vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2026**

L'an deux mil vingt-six le vendredi 27 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 13 février, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Ludovic VINET, Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

---

Les différentes réformes (passage en fiscalité professionnelle unique et suppression de la taxe d'habitation) nous amènent à n'avoir à nous prononcer que sur les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, à l'exception des résidences secondaires et des locaux vacants, la garantie des ressources est assurée :

par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties  
et

par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Le maintien de la maîtrise de la gestion des finances municipales me permet de vous inviter à ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive.

Monsieur le Maire propose donc de voter les taux de la manière suivante :

**Taux communal 2026 de la taxe d'habitation** **16,39**

**Taux communal 2026 de la taxe foncière sur les propriétés bâties** **46.40**

Pour rappel, suite à la réforme, ce taux correspond à l'addition du taux communal 2021 (24.86) et du taux départemental 2021 (21.54)

## Taux communal 2026 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 74

### Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	14
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 2 mars 2026



Le Maire,

Dominique DELION